

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 26 août 2024, à 19h00, au 41 avenue Caron (Bibliothèque), Saint-Basile.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	M. Mathias Piché	Siège #4
Mme Lise Julien	Siège #2	Mme Karina Bélanger	Siège #6
M. Bertrand Thibaudeau	Siège #3		

Sont absents :

M. Denys Leclerc, Siège #5

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière

220-08-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance est légalement constituée.

ADOPTÉE

221-08-2024

AVIS DE CONVOCATION
ORDRE DU JOUR

Après vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, Monsieur le Maire Guillaume Vézina déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'ordre du jour et déclare l'avis de convocation conforme à la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation (L.C.V.art. 325).

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été remis par l'assistante greffière à chacun des élus par transmission électronique le 22 août 2024.

ADOPTÉE

222-08-2024

PARTICIPATION TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une invitation à participer au tournoi de golf-bénéfice organisé par le Club de Golf des Pins qui se tiendra le vendredi 13 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une partie des profits lors de l'évènement sera remise à des organismes de la région ;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville autorise l'inscription de messieurs Bertrand Thibaudeau et Alexis Belle-Isle au coût de 150,00 \$ chacun ;

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire « 02 19000 970 ».

ADOPTÉE

223-08-2024

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE
AU CENTRE ERNEST-J.-PAPILLON

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une génératrice pour le Centre Ernest-J-Papillon ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites offres de prix ont été reçues et comparées:

- Drumco 55 500 \$ taxes en sus
- Toromont 65 135 \$ taxes en sus
- T&T Powergroup 69 550 \$ taxes en sus

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de prix de Drumco au coût de 55 500\$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit assumée en entier par le programme de subvention de la TECQ et inscrite au no 23 08128 720 #BAT101209.

ADOPTÉE

224-08-2024

DÉCOMPTE NUMÉRO 6
AGRANDISSEMENT CASERNE ET HÔTEL DE VILLE (#1901)

CONSIDÉRANT QUE madame Claudie Tessier, architecte chez Patriarche, nous recommande, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024, le paiement du décompte numéro 6 auprès de Construction Côté & Fils Inc. pour le projet suivant :

-Agrandissement de la caserne et réaménagement de l'hôtel de ville (#1901)

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux selon le décompte numéro 6 est de l'ordre de 372 918.69 \$, taxes en sus, correspondant aux travaux du 1^{er} au 31 juillet 2024 incluant le coût de l'avenant #5 regroupant les directives de changements acceptés jusqu'au 31 juillet 2024;

QU'un montant de 37 291.87 \$ représentant 10 % de la facture soit retenu tel que la recommandation de paiement ;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Construction Côté & Fils Inc. de l'ordre de 335 626.82 \$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projets en infrastructures municipales soit autorisé à signer ledit décompte numéro 6 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par les règlements d'emprunt no 13-2020 et 04-2023 approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) au montant de 10 338 473\$ et inscrit au poste budgétaire numéro « 23 02310 710 ».

ADOPTÉE

225-08-2024

**OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DU
RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-BASILE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Saint-Basile a procédé à un appel d'offre public sur le système électronique SEAO pour le déneigement et l'entretien du réseau routier en date du 6 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a reçu une seule soumission à la suite de l'appel d'offre pour le déneigement et l'entretien du réseau routier le 12 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme aux exigences.

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile retient les services de Transport A.S. Belleau Inc. pour le service de déneigement et d'entretien de son réseau routier au prix offert par ce dernier de l'ordre de 3 302 282.47\$, taxes en sus pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

QUE le coordonnateur de projets en infrastructures municipales soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ce contrat soit inscrit au poste budgétaire numéro 02 33000 443 et prévu lors de la préparation budgétaire pour les années 2025 à 2029.

ADOPTÉE

226-08-2024

**AUTORISATION POUR MANDATER UN SIGNATAIRE
AUPRÈS DE LA SAAQ (N/D : 402-100)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer un signataire permanent auprès de la Société d'assurance automobile du Québec ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile nomme François Petit, contremaître et/ou Cédric Plamondon, directeur des incendies et/ou Annie Thériault, directrice générale comme signataires auprès de la SAAQ relativement à toutes transactions concernant les véhicules appartenant à la Ville de Saint-Basile.

ADOPTÉE

227-08-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

ADOPTÉE

Guillaume Vézina
Maire

Annie Thériault, DG
assistante-greffière